

Professeur des écoles, un métier, un engagement

Les obligations, les droites et les responsabilités des professeurs des écoles

C'est entrer dans un service public, activité d'intérêt général => fonctionnaire => rôle social => au service de tous pour assurer des missions attachées à sa profession dans le respect des règles, des valeurs républicaines et de la conception déontologique du métier.

Déontologie : ensemble des règles morales qui régissent l'exercice de la profession

Ethique : projet social qu'on a pour l'autre.

- **L'école est laïque** : aucune instruction religieuse dispensée sauf dans l'est qui relève du concordat de 1801. La référence est la neutralité
- **L'école est gratuite** : enseignants rémunérés par l'Etat. Construction et équipement + recrutement et rémunération des agents municipaux par les communes
Fournitures à usage individuel est à la charge des familles et doit être limité
- **L'école est obligatoire** : de 6 à 16 ans que ce soit à l'école ou dans les familles (contrôle des inspecteurs)

Missions de l'école

Instruire : c'est transmettre des connaissances, former le jugement et cultiver l'esprit.

⇒ connaissances des programmes, des textes fondamentaux, contenus disciplinaires et leurs modes de transmission

Eduquer :

- ⇒ conduire l'enfant vers la liberté, l'autonomie,
- ⇒ créer les conditions permettant à chacun de développer ses aptitudes, sa personnalité
- ⇒ l'aider à s'insérer dans la société
- ⇒ construire sa citoyenneté en respectant les valeurs républicaines qui permettent la vie en commun et l'accès à la démocratie.

Droits et devoirs de l'enseignant

Obligations :

- Neutralité
- Discrétion professionnelle
- Signalement (violences etc.)
- Respect des horaires et de la durée légale du travail
- Responsabilité particulièrement engagée lors des sorties scolaires et sports.

Sanctions => révocation

Droits :

- Congés annuels, maladie, maternité, formation professionnelle
- Consultation de son dossier administratif
- Protection de la part de l'administration en cas de menaces

Recueil des Lois
et Règlements

La formation :

- 12h inscrites dans le service sous forme d'animations pédagogiques
- Stages plus ou moins longs concernant divers sujets

La carrière :

- Temps complet, partiel, congé de mobilité, congé de formation professionnelle
- Grille de 11 échelons qui fait varier la rémunération
- Demande de mutation possible 1 fois par an

⇒ l'enseignant doit respecter ces droits et devoirs mais aussi doit veiller à son comportement et l'image qu'il véhicule vis-à-vis des élèves : respecter les codes sociaux élémentaires : ne pas fumer, registre de langue, tenue vestimentaire...

⇒ nous sommes des professionnels responsables :

- face à la hiérarchie : respecter les programmes, les règles etc.
- face aux parents qui confient leur enfant (responsabilité civile et pénale)
- face aux enfants : éthique professionnelle : faire acquérir des savoirs aux enfants quelque soit l'ethnie, la religion la nationalité

La liberté pédagogique

En respectant les objectifs définis par les programmes, les exigences éthiques et déontologiques, le prof est libre de choisir les démarches qu'il juge les mieux appropriées.

Il doit en revanche se tenir au courant des recherches en didactique et en pédagogie et se fier aux recommandations des programmes :

- ❖ méthode globale déconseillée
- ❖ écriture en minuscule en maternelle est déconseillée aussi

G. De Robien, janvier 2006 : « je demande aux maîtres d'utiliser des méthodes qui commencent par l'apprentissage des « éléments » et permettent aux enfants de faire méthodiquement le lien entre la forme écrite d'une lettre et le son qu'elle donne. » il prône donc l'apprentissage de la lecture par le décodage et l'identification des mots et non une mise en mémoire de la photographie de la forme des mots.

Mais il faut aussi accéder au sens, des phrases et des textes en se familiarisant à différents types de textes.

Enseigner : c'est mobiliser une grande variété de connaissances

- ❖ connaissances scolaires
- ❖ connaissances issues de la formation scolaire antérieure
- ❖ connaissances provenant de la formation
- ❖ culture personnelle

Il faut donc se documenter, avoir un regard critique sur ses pratiques, se tenir informé des faits sociaux, actualiser ses savoirs professionnels.